

Distr.
GÉNÉRALE

CES/AC.61/2005/4
23 mars 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE**

**OFFICE STATISTIQUE DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
(EUROSTAT)**

**CONFÉRENCE DES STATISTICIENS
EUROPÉENS**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE (FAO)**

**Réunion commune CEE/Eurostat/FAO/OCDE
sur les statistiques alimentaires
et agricoles en Europe
(Rome, 29 juin-1^{er} juillet 2005)**

**ORGANISATION DE COOPÉRATION ET
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
(OCDE)**

LE MÉNAGE AGRICOLE – CONCEPTS ET DÉFINITIONS (Première partie)

Communication sollicitée de l'Équipe spéciale des statistiques du développement rural et du revenu des ménages agricoles*

1. C'est le ménage, plutôt que l'agent, qui est généralement retenu comme unité d'analyse lorsqu'on étudie la situation économique de la société (encore que des données puissent être recueillies séparément pour les individus). C'est en effet lui que les experts du Groupe de Canberra recommandent d'utiliser pour l'étude des répartitions du revenu et qui constitue l'unité de base dans les enquêtes sur le budget des ménages, dont l'un des principaux objectifs est de faciliter la création d'indices des prix de détail (indices du coût de la vie). Dans le contexte de

* La présente communication est appelée à constituer le chapitre IX du Manuel sur les ménages, les moyens d'existence et le bien-être en milieu rural: statistiques du développement rural et du revenu des ménages agricoles. L'Équipe spéciale se compose d'experts des organismes nationaux, universités et organisations internationales ci-après: Statistique Canada, Office central hongrois de statistique, Institut statistique national italien (ISTAT), Ministère suédois de l'agriculture, Department for Environment, Food and Rural Affairs (Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales), Economic Research Service (Service de la recherche économique des États-Unis), Imperial College (Royaume-Uni), Université de Vérone (Italie), Université de Pescara (Italie), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Banque mondiale, Office statistique des communautés européennes (Eurostat), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE).

l'agriculture, la FAO en a fait la base de son Système de comptes économiques des secteurs alimentaire et agricole (SEAFSA)¹, établi à l'usage de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Au sein de l'UE, Eurostat mesure le revenu global des ménages agricoles et, aux États-Unis, le Département de l'agriculture calcule les revenus des ménages vivant sur des exploitations dans le cadre de son Enquête sur la gestion des ressources agricoles (ARMS, dont l'Enquête sur les coûts et les revenus des exploitations agricoles était le prédécesseur).

2. La caractéristique centrale du ménage étant la mise en commun d'une forte proportion des revenus et des dépenses, l'évaluation à ce niveau est plus significative de la maîtrise potentielle des biens et des services que ne le seraient les revenus de ses différents membres pris séparément. Non pas que les femmes d'agriculteurs, par exemple, ne puissent pas avoir une source de revenus qu'elles considèrent comme la leur propre (comme l'hébergement à la ferme avec petit déjeuner), ou que les menues dépenses de l'agriculteur sur son argent de poche soient le fruit d'une décision collective et approuvées comme poste de dépense nécessaire. Néanmoins, il est manifestement plus logique de retenir le ménage comme unité de mesure du revenu. Autrement, dans une famille agricole où l'affaire est exploitée comme une entreprise individuelle, le revenu de l'activité agricole serait en totalité attribué à l'agriculteur, et sa femme et ses enfants apparaîtraient comme ayant un revenu nul, situation qui de toute évidence n'exprime pas fidèlement leur position réelle de consommateurs potentiels.

3. Pour pousser plus loin dans le détail l'analyse du ménage agricole, on peut y distinguer deux éléments:

- La définition du ménage;
- Ce qui distingue le ménage agricole de tout autre ménage.

4. Tant «ménage» que «ménage agricole» sont des termes familiers. Toutefois, leur usage courant recouvre toutes sortes d'acceptions qu'il faut éclaircir et employer avec discernement lorsqu'on crée des statistiques. Certaines des questions générales qui se posent ont déjà été présentées plus haut. Il s'agit à présent d'examiner les détails.

I. LA DÉFINITION DU MÉNAGE QUI CONVIENT AUX ÉTUDES DE LA CONSOMMATION ET DE LA PRODUCTION

5. Le point de départ de la définition d'un ménage est le SCN93. Celui-ci décrit un ménage, en y ajoutant une expression qui figure dans la version appliquée dans l'UE, le Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC, troisième édition, 1995)², comme suit:

6. *«Pour les besoins du Système, un ménage peut se définir comme:*

Un petit groupe de personnes qui partagent le même logement, qui mettent en commun une partie, ou la totalité de leur revenu et de leur patrimoine et qui consomment collectivement certains types de biens et de services, principalement de la nourriture et des services de logement.» [On peut y ajouter les critères de l'existence de liens familiaux ou affectifs].

7. Dans le SCN93 comme dans le SEC95, les ménages sont considérés par-dessus tout comme des unités de consommation, dont les principales ressources proviennent de salaires (rémunération des salariés), de revenus de la propriété ou de transferts. Or, il est évident que les ménages peuvent aussi avoir une activité de production, ce qui est particulièrement important lorsqu'il s'agit de ménages agricoles. Le SEC décrit le secteur des ménages (S.14) en ces termes:

«2.76 Le secteur des ménages inclut:

- les individus ou groupes d'individus dont la fonction principale consiste à consommer;*
- les personnes vivant en permanence en collectivité et dont l'autonomie d'action ou de décision en matière économique est très limitée ou inexistante (c'est le cas, par exemple, des membres d'ordres religieux vivant dans des monastères, des patients hospitalisés pour de longues périodes, des prisonniers purgeant des peines de longue durée ou des personnes âgées vivant en permanence en maisons de retraite); on considère que ces personnes constituent, ensemble, une seule unité institutionnelle, en fait un seul ménage;*
- des individus ou groupes d'individus dont la fonction principale consiste à consommer et qui produisent des biens et des services non financiers exclusivement à usage final propre; le SEC ne s'intéresse qu'à deux catégories de services produits pour compte propre et destinés à la consommation finale, à savoir les services de logement produits par les propriétaires occupants et les services domestiques résultant de l'emploi de personnel rémunéré;*
- les entreprises individuelles et les sociétés de personnes sans personnalité juridique (autres que des quasi-sociétés) qui sont des producteurs marchands;*
- les institutions sans but lucratif au service des ménages qui ne sont pas dotées de la personnalité juridique, ainsi que celles qui le sont mais dont l'importance est mineure (point 2.88)».*

8. Dans ces conditions, la définition SCN/SEC du secteur des ménages recouvre les ménages privés, mais aussi certaines unités qui restent en dehors du champ couvert par les enquêtes sur le budget des ménages. C'est le cas, par exemple, tant de l'hébergement collectif (les foyers et monastères) que d'autres institutions comme les universités. Toutefois, ces unités n'ont guère de chances de correspondre à l'idée de groupe cible de la politique agricole, et il est sans doute préférable de les éliminer des statistiques relatives aux ménages agricoles. En tout état de cause, lorsqu'on veut étudier plus particulièrement les ménages qui sont essentiellement tributaires de l'agriculture pour leurs revenus, ces formes non familiales ne seront probablement pas retenues.

9. La définition SCN/SEC, on l'a vu, englobe les activités de consommation comme de production des ménages. Toutefois, elle situe le ménage dans l'optique des comptes nationaux, qui risque de ne pas convenir dans la totalité des cas. Pour se renseigner sur la démarche microéconomique, il n'est pas inutile de se tourner vers la série des enquêtes sur le budget des ménages, celles que l'on trouve dans l'UE, par exemple, et qui sont à la base de beaucoup de travaux internationaux sur la pauvreté et les répartitions du revenu. Pour les besoins des

différentes enquêtes nationales sur le budget des ménages, il existe des définitions officielles du ménage qui sont en gros semblables mais qui diffèrent dans le détail. Au Royaume-Uni, le ménage est ainsi défini:

«Un ménage se compose d'une personne vivant seule ou d'un groupe de personnes vivant à la même adresse, partageant leurs repas et le logement et ayant l'usage exclusif d'au moins une pièce. Tous les membres du ménage doivent recevoir de la même personne au moins un repas par jour et passer au moins quatre nuits par semaine (une seule s'ils sont mariés) au sein du ménage. Celui-ci comprend le personnel, les pensionnaires et locataires et quiconque y vit durant la période où les dépenses sont comptabilisées. Les personnes qui vivent normalement dans le ménage mais qui sont absentes pour une durée supérieure à un mois sont exclues (Eurostat, 1985)».

10. Avoir la même adresse et partager des repas est la condition généralement exigée dans les définitions du ménage adoptées par les États membres de l'UE, mais il y a des différences dans le mode de traitement du personnel de maison et des résidents temporaires, étudiants par exemple, qui y vivent.

11. Cela dit, ces différences sont marginales par rapport à l'axe de la définition du ménage pour les besoins des études du revenu. Ce qui compte infiniment plus, c'est le rôle joué par les membres adultes de la famille, autres que le couple d'agriculteurs, qui peuvent vivre aussi sur l'exploitation, ordinairement les enfants devenus adultes, les parents ou les frères et sœurs. Ces ménages élargis accueillant plusieurs générations sont considérés comme un trait caractéristique de la structure sociale de l'agriculture, même dans bon nombre de pays industrialisés. À la différence du ménage composé des époux et de leurs enfants à charge, que l'on traiterait sans guère susciter de contestation comme une unité statistique pour les besoins de l'évaluation du revenu, des problèmes se posent lorsque d'autres adultes vivent aussi dans le même logement. La complexité vient de ce que beaucoup d'exploitations sont gérées par les membres de la famille travaillant ensemble et qu'il peut exister entre eux bien des formes différentes d'arrangements financiers, qui vont du non-paiement du travail apporté à l'exploitation par les membres de la famille à la création avec eux d'une association de personnes, en passant par leur traitement comme salariés agricoles et un partage informel des bénéfices.

12. Pour prendre un exemple, lorsque des enfants devenus adultes touchent un salaire, même s'ils versent quelque chose au ménage agricole pour leur entretien, ils se jugent probablement libres de dépenser ce revenu gagné à l'extérieur comme ils l'entendent. Il est particulièrement justifié de ne *pas* compter ces adultes supplémentaires dans le ménage lorsqu'ils ont un emploi à temps complet en dehors de l'exploitation et sont traités dans le régime fiscal national comme des unités autonomes. Les englober dans l'unité de mesure du ménage élargi alors qu'ils sont manifestement indépendants sur le plan financier introduit un élément artificiel qui peut nuire à la validité des statistiques du revenu. Toutefois, même si ces enfants adultes n'apportent pas régulièrement de travail à l'exploitation, il paraît fort peu probable qu'ils ne donnent pas un coup de main au moment des pointes saisonnières; dans une certaine mesure, ils font encore partie de la main-d'œuvre agricole. On retrouve un problème très semblable lorsque des parents retraités vivent avec leur fils agriculteur ou que d'autres groupes de parents vivent sous le même toit. L'idée de revenu personnel implique la liberté d'en disposer à son gré, et il est loin d'être sûr que la pension de vieillesse d'un parent retraité vivant dans la même maison, par exemple, puisse être considérée comme étant à la disposition générale du ménage.

13. Dans l'idéal, il faudrait faire la distinction entre le ménage comme unité sociale pour le budget du foyer (l'unité de gestion du foyer, ou *ménage à budget unique*, comprenant seulement les gens qui mettent en commun revenus et dépenses) et le ménage comme unité de domicile (le *ménage-logement* ou *habitation* composé des gens qui vivent sous le même toit). Bien entendu, n'importe quelle exploitation peut abriter plusieurs ménages.

14. En l'absence d'information solide sur l'intégration financière au sein des ménages et les formes diverses qu'elle revêt, on peut juger utile de calculer les revenus des ménages en faisant appel aux deux concepts. Pour cela, il faudrait recueillir des données pour tous les gens vivant sous le même toit, mais en ne retenant que les revenus de certains d'entre eux lorsqu'on utiliserait la notion de *ménage à budget unique*. On pourrait ensuite trouver un équilibre entre la surestimation du revenu dont dispose le ménage due à la prise en compte des revenus d'adultes supplémentaires et la sous-estimation que leur exclusion ne manquerait sans doute pas d'entraîner. Le traitement qui convient pour un pays peut ne pas valoir ailleurs en raison de différences de degré d'intégration financière correspondant, notamment, aux normes sociales et aux régimes d'imposition directe. En tout état de cause, les frontières du *ménage à budget unique* ne sont pas simples à tracer. Dans les faits, les enquêtes sur le budget des familles obéissent à des démarches différentes, mais elles s'en tiennent habituellement au ménage-logement (Eurostat, 1993). À l'inverse, les statistiques de la fiscalité qui utilisent le *foyer fiscal* sont très proches du *ménage-budget* (encore que l'évolution dans le sens de l'imposition séparée des personnes physiques soit en train d'éroder cette tendance). Malheureusement, peu de pays au sein de l'UE ont suffisamment de données pour explorer et comparer les deux démarches.

15. Le Groupe de Canberra aborde la définition du ménage dans l'optique microéconomique. La figure 1 reproduit ses définitions des différentes unités statistiques dans lesquelles le ménage intervient. Il recommande que le ménage (tel qu'il apparaît dans cette figure) soit adopté comme unité statistique de base pour l'analyse de la répartition du revenu, les autres unités étant retenues pour répondre à des besoins particuliers. Sa préférence pour le ménage (conçu comme logement) correspond à l'axe de ses travaux – consommation, répartition des revenus et pauvreté. Dans le contexte qui nous occupe, il y a lieu d'adopter une vision un peu plus large, où l'on s'intéresse à la position des ménages agricoles par rapport à celle des autres catégories socioprofessionnelles et, surtout, où les ménages jouent un rôle dans les activités de production. Ce pourrait être là l'un des «besoins particuliers» postulés par le Groupe de Canberra.

Figure 1

Recommandations du Groupe de Canberra pour la définition d'unités statistiques harmonisées

Logement

Ensemble structurellement indépendant de locaux d'habitation accessible par une entrée particulière de l'extérieur du bâtiment ou via un passage ou une cage d'escalier communs à l'intérieur. La définition d'Eurostat est la suivante: locaux structurellement séparés et indépendants qui sont conçus pour l'habitation et sont la résidence principale habituelle d'au moins une personne.

Ménage (conçu comme logement)

Une personne vivant seule ou un groupe de personnes résidant ensemble dans le même logement. Cette définition est pratiquement identique à celle qu'Eurostat donne du ménage privé – c'est la notion de ménage-logement.

Famille (conçue comme économie domestique)

Deux ou plusieurs personnes partageant un même logement et apparentées par le sang, le mariage (y compris les couples homosexuels et ceux qui vivent en concubinage ou union libre) ou l'adoption. L'idée est ici que toutes les personnes apparentées vivant ensemble au moment de la saisie des données doivent être considérées comme les membres d'une seule et même famille, quels que soient leurs liens de parenté. Cette définition est pratiquement identique à celle qu'Eurostat donne du ménage privé – c'est la notion de gestion de l'économie domestique.

Personnes libres de liens familiaux

Une personne libre de liens familiaux est celle qui vit seule ou dans un ménage dont les autres membres n'ont avec elle aucun lien de parenté.

Unité de revenu

Une personne isolée ou un groupe de personnes apparentées, appartenant à un ménage où la maîtrise du revenu est partagée.

Source: D'après le tableau 3.1 du Groupe de Canberra (2001).

16. En l'absence de définition du ménage appliquée à l'échelle internationale, Eurostat a recommandé que, pour ses statistiques du RSMA, la définition du ménage adoptée soit celle qui est utilisée dans les enquêtes nationales sur le budget des ménages. Cette définition repose normalement sur la notion de logement unique. Cela dit, on s'accorde de plus en plus à penser que, pour construire des statistiques de revenu pour les ménages agricoles, il est préférable, pour des raisons tant théoriques que pratiques, de retenir la notion plus restreinte de budget unique (économie domestique). Le Manuel recommande donc que soit adopté le concept de ménage à *budget unique* ou ménage-budget. Mais il est tout aussi évident que, pour faire des comparaisons avec les autres catégories socioprofessionnelles, il faut leur appliquer un traitement équivalent. Si ce n'est pas possible, on sera sans doute amené à retenir le ménage à habitation unique, ou ménage-logement.

17. Le Manuel recommande que la définition du ménage soit envisagée suivant une démarche souple mais transparente. Sans doute l'objectif devrait-il être la notion de *ménage-budgè*, mais il conviendrait de disposer aussi de données sur le *ménage-logement* au complet pour faciliter les comparaisons, tant à l'échelle internationale qu'entre les sources de données d'un même pays.

II. LES DIFFÉRENCES DE TAILLE ET DE COMPOSITION DES MÉNAGES

18. Les ménages diffèrent par la taille et la composition, et à niveau de revenu égal, une famille nombreuse peut représenter un niveau de vie par personne très inférieur à celui d'une famille plus réduite. En particulier, la comparaison du niveau et de la répartition du revenu des ménages dont le chef est, par exemple, un agriculteur en activité avec la moyenne pour la totalité des ménages risque fort d'induire en erreur, car cette moyenne recouvre les nombreux ménages d'une seule personne à faible revenu, le plus souvent âgée, qui sont typiques de bon nombre de pays industrialisés. Se contenter de diviser le revenu par le nombre des membres du ménage n'est pas satisfaisant, car les enfants parmi eux ont des besoins probablement différents de ceux des adultes. Faire reposer l'analyse des revenus sur les ménages d'une taille déterminée (en comparant par exemple les revenus des ménages composés de deux adultes et deux enfants à travers toutes les catégories socioprofessionnelles) restreindra probablement le nombre de cas observés. Il faut utiliser une échelle d'équivalence pour les aligner sur la même base, et c'est ce que recommande le Groupe de Canberra (pour une étude des différentes approches, voir Hagenaars *et al.*, 1985)³. Il faudrait sans doute appliquer des coefficients différents selon les niveaux de revenu, mais ce n'est pas l'habitude. Le choix des échelles et des chiffres d'équivalence correspond à des différences dans les situations sociales, et celles-ci sont appelées à varier dans le temps.

19. Hill (2000) rapporte qu'aux États-Unis, malgré l'application d'échelles par ailleurs semblables aux coefficients britanniques, le chiffre retenu pour les jeunes en fin d'adolescence était très sensiblement plus élevé, ce qui donne à penser qu'à l'époque, les familles américaines devaient sans doute entretenir leurs enfants quasi-adultes plus que ce n'était le cas au Royaume-Uni. Il est probable que les coefficients à appliquer aux ménages agricoles seront différents de ceux qui vaudraient pour les autres catégories socioprofessionnelles en raison de leurs particularités sociales, et notamment de leur nombre inhabituellement élevé dans certains pays. Cette question est liée, tout en restant distincte, à celle de la mesure correcte du revenu des ménages dans les cas où s'offrent, comme dans l'agriculture, des possibilités d'autoconsommation de la production. En tout état de cause, il semble bien que, quelles que soient les échelles d'équivalence adoptées, les jugements arbitraires soient inévitables.

20. Il est évident qu'il est moins délicat d'employer des échelles d'équivalence si l'on retient la notion de ménage-budget, car elle réduit en fait le champ couvert aux couples et aux enfants à charge.

21. Eurostat recommande, dans les cas où des échelles d'équivalence sont utilisées pour l'estimation des revenus des ménages agricoles, que ce soient celles qui sont actuellement retenues dans les enquêtes nationales sur le budget des ménages. Quant au calcul du revenu lui-même, Eurostat demande en outre qu'il porte sur les trois mesures suivantes:

- Le revenu par ménage;
- Le revenu par membre du ménage (c'est-à-dire le précédent, divisé par le nombre des personnes que compte le ménage);
- Le revenu par unité de consommation (c'est-à-dire après application d'une échelle d'équivalence).

22. Le manuel recommande que l'on suive ces deux pratiques (le calcul du revenu par membre du ménage et par unité de consommation, avec le recours aux échelles d'équivalence nationales). Des précisions sur les échelles d'équivalence devraient être rendues accessibles comme métadonnées.

III. LE MÉNAGE COMME ENTREPRISE, EN MILIEU RURAL ET EN MILIEU URBAIN

23. Ayant déjà examiné ailleurs dans le manuel les problèmes que pose la définition de ce que l'on entend par les termes rural et urbain, nous n'y reviendrons pas ici. Suivant la plupart des définitions du premier, les ménages agricoles sont considérés comme fonctionnant dans l'espace rural et utilisant la terre sous des formes typiques de la ruralité. Pouvoir distinguer les ménages, tant dans leur rôle de consommateurs que comme producteurs, selon qu'ils sont normalement domiciliés dans une zone rurale ou non rurale est d'une importance considérable pour toute une série de politiques publiques.

24. Il ne faut pas oublier pour autant que, dans bien des pays industrialisés, les ménages qui vivent à la campagne n'interviennent pas nécessairement dans la production agricole, si peu que ce soit. L'analyse des caractéristiques des zones rurales publiée par la Commission européenne⁴, qui repose sur la typologie des communes établie par l'OCDE, donne une indication de la situation dans l'Union européenne. En 2000, la proportion de la population active occupée dans le secteur de l'agriculture, la chasse, la sylviculture et la pêche n'était que de 13,1 % dans les régions de l'UE-25 classées comme «essentiellement rurales» (plus de 50 % de la population vivant dans des communes rurales, avec moins de 150 habitants au kilomètre carré) et tombait à 6,6 % dans les régions «relativement rurales» (15 à 50 % vivant dans ces communes) et à 2 % dans les régions «urbaines». La structure de l'agriculture fait que, dans la plupart au moins des pays, cette main-d'œuvre était constituée en majeure partie d'agriculteurs indépendants. Ces chiffres reposent sur l'occupation principale des membres de la population active, de sorte qu'ils sous-estiment nécessairement les proportions de la population ayant un lien avec l'agriculture, question sur laquelle nous reviendrons⁵. Il découle de cette constatation que si, dans leur grande majorité, les ménages agricoles vivent sans doute en milieu rural, ils ne sont pas tous dans ce cas. La plupart des ménages, même quand l'emploi indépendant est leur source principale de revenus, ne sont pas agricoles quant à leur activité économique principale.

25. Dans les pays en développement, en revanche, l'importance relative de la population rurale est plus grande, et l'agriculture représente une proportion beaucoup plus forte de la population active. D'après des statistiques de la FAO pour 2001, 59 % de la population de ces pays étaient alors classés comme ruraux (62 % dans les pays en développement d'Afrique et d'Asie), contre 37 % dans les pays en transition et 22 % dans les pays développés. Bien que la proportion de ruraux dans la population soit en baisse depuis 1980 dans chacun de ces groupes de pays, c'est

surtout dans les pays en développement que la chute a été prononcée en valeur absolue. L'agriculture, qui ne représentait en 2001 que 6 % de la population active dans les pays développés, constituait la principale occupation de 22 % de la population des pays en transition et 43 % de celle des pays en développement (48 % en Asie de l'Est et du Sud-Est).

26. Beaucoup de gens qui vivent sur des exploitations agricoles ne considèrent sans doute pas l'agriculture comme leur activité principale. La résidence sur une exploitation agricole n'a guère de sens comme critère de classification dans de nombreuses régions d'Europe où les distances sont souvent suffisamment courtes pour que les gens puissent faire la navette entre ces fermes, qui bien souvent ne sont guère qu'une maison rurale avec un jardin particulièrement grand, et leur lieu de travail en ville. À l'inverse, il est fort possible, quoique moins courant, que des agriculteurs vivent en ville tout en se rendant chaque jour sur leur exploitation, de sorte que le lieu où se trouve le logement du ménage n'est pas nécessairement celui où est située la terre cultivée. Jusqu'en 1983 le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) produisait des statistiques du revenu pour les «résidents d'exploitations agricoles»; une exploitation agricole était (et est encore) définie comme un établissement dont on vend ou aurait normalement vendu en un an un minimum déterminé de produits agricoles (la valeur de 1 000 dollars). C'est à cause d'un ensemble d'objections du même genre que pour l'Europe que la série de l'USDA a été arrêtée au terme de près de 50 ans de parution, encore que l'analyse des exploitations parte toujours de cette définition (voir Banks *et al.*, 1989)⁶. La résidence englobe bien entendu tant les travailleurs indépendants que les ouvriers agricoles et s'étend donc aux ménages qui ne sont pas agricoles, en ce sens qu'ils ne perçoivent pas de revenus de l'emploi indépendant dans l'agriculture.

IV. DÉFINITION DU MÉNAGE-EXPLOITATION (ENTREPRISE) AGRICOLE ET DES MÉNAGES APPARTENANT À D'AUTRES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

27. Ni le SCN93 ni le Groupe de Canberra ne se penchent sur les caractéristiques qui devraient faire classer un ménage dans l'agriculture plutôt que dans une autre catégorie socioprofessionnelle. Et pourtant, la manière dont la communauté agricole est définie commande en grande partie l'utilité des statistiques pour faciliter la décision des pouvoirs publics (leur *pertinence* pour les utilisateurs) et entraîne en outre d'importantes conséquences pour les résultats, que ce soit le nombre des ménages qui remplissent les conditions requises, ou les chiffres de revenu, auxquels on aboutit.

28. Il y a plusieurs critères possibles pour considérer des ménages comme agricoles, et celui qui convient dépend du but dans lequel ces ménages doivent être distingués des autres. Pour l'UE, la question a été examinée quand il a fallu déterminer quels étaient les ménages composant la communauté agricole (Hill 1990⁷), mais il y a depuis longtemps aux États-Unis des études plus particulièrement consacrées aux bénéficiaires des rémunérations du travail agricole (Banks *et al.*, 1989)⁸. *La résidence sur une exploitation agricole*, déjà évoquée, pose des problèmes. *La propriété de terres agricoles* est un autre critère envisageable, assorti peut-être d'une condition de taille minimum (comme le seuil à atteindre pour être couvert par l'Enquête de l'UE sur la structure des exploitations agricoles), afin d'éliminer les grands jardins. Cela dit, ce sont avant tout les exploitants agricoles et leurs ménages, et non les propriétaires fonciers, qui nous intéressent ici, encore qu'il y ait de solides arguments économiques pour estimer qu'en dernière analyse les bénéficiaires des compléments de ressources sont bien les propriétaires de la terre,

le facteur de production dont l'offre est la moins élastique. Certains seulement, et non la totalité, de ces propriétaires sont des agriculteurs, et dans des proportions qui varient énormément selon les pays.

29. Dans le contexte qui nous occupe, il est beaucoup plus plausible de définir un ménage agricole par le fait qu'il est tributaire de l'emploi indépendant dans l'agriculture pour sa subsistance. Une manière possible de mesurer cette dépendance est d'envisager la structure du temps de travail; par ménages agricoles on pourrait alors entendre les *ménages dans lesquels un membre au moins consacre un certain temps à travailler à la production agricole*. Toutefois, cette définition engloberait tous les gens qui se distraient à faire pousser dans leur jardin certains légumes qu'ils consomment, au même titre que ceux pour qui c'est une activité de subsistance (c'est-à-dire qui se substitue à une activité génératrice de revenus pouvant servir à l'achat des mêmes produits). Ces producteurs au foyer pour usage propre, qui dans de nombreux pays à économie de marché industrialisés ne sont pas normalement considérés comme faisant partie du secteur d'activité agricole, peuvent être envisagés sous un jour différent dans les pays qui ont longtemps connu la collectivisation de l'agriculture ou qui se trouvent à des niveaux de développement économique inférieurs, où leur production apporte une contribution importante à la production totale. Si l'on veut exclure ces ménages, on peut retenir un seuil, en deçà duquel les producteurs ne seraient pas considérés comme de «véritables» agriculteurs, qui pourrait être, par exemple, un apport de travail minimum (en nombre de jours), une superficie minimum ou une quantité produite minimum. On trouve des seuils analogues dans les statistiques agricoles pour fixer les limites inférieures de ce qui constitue une ferme (ou exploitation agricole). Une variante pourrait consister à ne retenir que les ménages dont les membres consacrent la *majeure partie* de leur temps à travailler sur l'exploitation comme agriculteurs. L'encadré 1 représente certaines de ces combinaisons.

30. Au niveau individuel, il est sans doute assez facile de recueillir des données sur ce que la personne interrogée déclare comme «occupation principale»; il s'agit souvent d'une appréciation subjective, mais souvent aussi elle est cohérente et relativement stable dans le temps. En revanche, il est beaucoup plus difficile en pratique d'appliquer le critère de l'emploi du temps au niveau des ménages, car cela exige des décomptes de l'allocation du travail de chaque membre du ménage qui sont rarement disponibles sous une forme fiable. Autre inconvénient de la formule de l'apport de travail, l'idée du travail risque d'être trop restrictive. Il est par trop simpliste de ne traiter que le labeur physique comme travail; dans bien des grandes exploitations, celui-ci ne constitue sans doute qu'une faible part des activités du chef de l'exploitation, et il risque d'être difficile, voire impossible, de séparer le temps consacré à la gestion de l'exploitation du temps passé à d'autres activités. Les deux peuvent même être complémentaires.

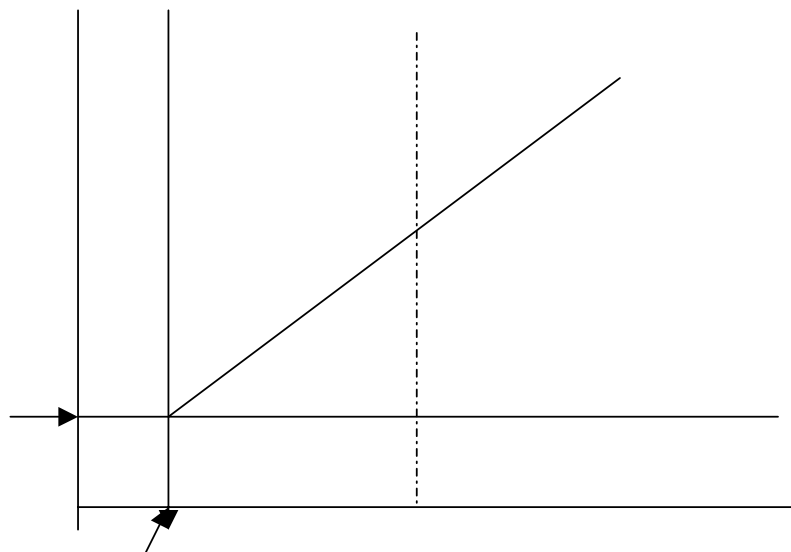
Encadré 1

Modes possibles de sélection des ménages agricoles selon la part et le niveau de l'activité agricole

Les définitions au sens «large» et au sens «strict» des ménages agricoles, applicables lorsqu'on utilise un critère d'apport de travail ou un critère de revenu, sont étudiées plus avant sur la figure 2 ci-dessous. L'activité agricole (mesurée en temps ou en revenu) est portée sur l'axe horizontal et l'activité non agricole sur l'axe vertical. Aux deux marges, il y a un niveau d'activité qui peut être traité comme sans intérêt (production de jardin potager familial, bricolage, etc.). Seuls les ménages qui se trouvent à l'intérieur de A ou A' sont manifestement agricoles: ceux qui se trouvent en B sont tout aussi évidemment non agricoles. Quant à ceux qui sont en C ou C', ils emploient la majeure partie de leur travail à l'agriculture ou tirent de celle-ci la majeure partie de leur revenu et pourraient raisonnablement être qualifiés d'agricoles. La division entre A et A' (et entre C et C') pourrait venir de l'existence d'une condition de taille à remplir. S'il ne consacrait qu'une faible quantité de travail à l'agriculture, et même s'il n'en dépensait guère ou pas du tout ailleurs, le ménage risquerait de ne pas être considéré comme agricole et d'être classé comme inactif sur le plan économique. On pourrait aussi retenir des critères de qualification en dehors de ce cadre, en imposant par exemple une superficie minimum de l'exploitation ou une valeur minimum de la production avant d'y admettre un ménage.

Figure 2

Combinaisons d'activités agricole et non agricole



31. Dans le cas des pays industrialisés, la *principale source de revenus* est sans doute un meilleur critère de classification. C'est d'ailleurs ce qui est proposé dans le SCN93/SEC95 pour décomposer le secteur des ménages en sous-secteurs. Au sens le plus large, le ménage agricole pourrait être défini comme celui dont un membre quelconque tire un certain revenu de l'activité agricole indépendante. Cette définition des ménages englobant des travailleurs à leur compte (indépendants) recouvrirait des types de ménages très divers, aussi bien ceux pour lesquels l'agriculture serait une activité commerciale et la principale source de leurs moyens d'existence que bien d'autres, qui ne tireraient de l'activité agricole que des gains très modiques et dont le revenu proviendrait pour l'essentiel d'autres sources. Bien qu'une partie de la communauté agricole relève de la définition au sens «large», ce dernier groupe ne saurait être considéré comme tributaire de l'activité agricole pour ses moyens d'existence.

V. SÉLECTION À PARTIR DE LA DÉFINITION AU SENS «LARGE» DU MÉNAGE AGRICOLE

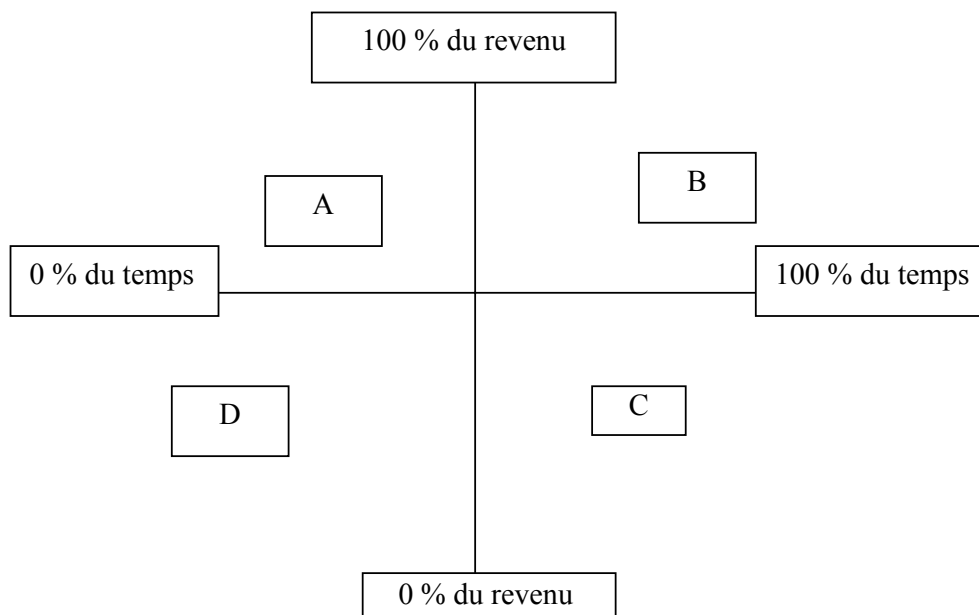
32. Dans le prolongement de ce qui précède, il serait possible de définir le ménage agricole dans une acception très large, pour y englober tous ceux qui tireraient un revenu quelconque, si minime soit-il, de l'agriculture ou contribueraient par un apport de travail à la production agricole. Dans un deuxième temps, il faudrait alors sélectionner dans ce champ très vaste des cas qui soient utiles à la décision publique. Une formule assez simple consisterait à appliquer une définition au sens «strict», où n'entreraient que les ménages tributaires principalement de l'agriculture pour leurs moyens d'existence, c'est-à-dire tirant au moins la moitié de leur revenu global de l'emploi indépendant dans l'agriculture. Ce critère de classification est compatible avec une répartition exhaustive de tous les ménages en catégories socioprofessionnelles, dont l'une pourrait être constituée par les ménages agricoles. La comparaison entre les revenus des ménages agricoles et ceux des autres catégories socioprofessionnelles étant un but explicite ou implicite de la politique agricole, le fait de pouvoir faire des comparaisons en fonction de ce seul et même critère de la principale source de revenus ne manque pas d'attraits.

33. Vu que l'on pourrait obtenir des résultats pour les deux définitions, au sens «large» et au sens «strict», du ménage agricole, il devrait être possible, à partir de cette classification binaire simple, d'obtenir par soustraction des renseignements sur les ménages «marginiaux», dans lesquels l'activité agricole génère certains revenus, mais n'est pas la principale source de revenus.

34. Bien que le critère de la principale source de revenus soit séduisant pour définir la communauté agricole au sens «strict», il se peut que les ménages auxquels on s'intéresse soient ceux qui utilisent des apports de travail à l'agriculture, ou qui combinent dans certaines proportions les deux critères, la source de revenus et l'apport de travail. Ceux-ci sont combinés dans l'encadré 2, qui indique ce que l'agriculture représente, en pourcentage, comme proportions du revenu et du temps de travail, ainsi que les situations où les combinaisons pourraient être intéressantes pour les décideurs (d'après Hill 2000). Une démarche analogue, combinant le revenu et l'occupation (du chef d'exploitation), a été appliquée aux États-Unis par Ahearn et Lee (1991)⁹.

Encadré 2

Combinaison du temps de travail et de la source de revenus



En admettant que l'on puisse tracer une ligne à 50 % pour séparer l'agricole du non-agricole, on peut sans crainte de se tromper traiter les cas qui se rangent dans le quadrant B comme agricoles puisqu'ils satisfont aux deux critères. De même, ceux du quadrant D pourraient être classés parmi les ménages non agricoles, encore qu'ils gèrent des exploitations et soient donc parmi les bénéficiaires d'éventuels régimes de soutien des prix des produits agricoles. Toutefois, ce quadrant D pourrait aussi comprendre certains ménages susceptibles d'être considérés comme des cibles légitimes de la politique agricole – des ménages vivant sur des fermes de trop petite taille pour absorber toute la main-d'œuvre disponible (mais en même temps trop grandes pour être écartées comme n'étant pas réellement des exploitations agricoles), qui n'offrent actuellement pas d'autres possibilités d'emploi de nature différente et qui sont au plus haut point tributaires des transferts sociaux comme source de revenus. À certains d'entre eux, des politiques de modernisation des exploitations ou de promotion de la diversification rurale peuvent offrir un espoir. Seraient aussi englobés ici les ménages à revenu élevé dont l'exploitation peut être de grande taille, mais dont les activités non agricoles peuvent générer des revenus encore plus importants et qui consacrent peu de travail à l'exploitation, dont le fonctionnement est assuré par des régisseurs salariés et des ouvriers agricoles. Quant aux quadrants A et C, ils recouvrent d'autres combinaisons complexes de situations au regard de l'agriculture. Le quadrant C, par exemple, comprendrait, d'une part, les entrepreneurs en semi-retraite, occupant le temps qu'ils passent à la ferme à des tâches qui ne présentent aucune nécessité, tout en percevant un revenu élevé de leur ancienne entreprise sous la forme d'une rémunération de directeur et des dividendes sur leurs investissements et, d'autre part, les ménages agricoles à bas revenu affrontant des conditions de production naturelles très difficiles, qui absorbent la majeure partie de ce qu'ils peuvent fournir comme travail, mais ne les en laissent pas moins tributaires au premier chef d'autres sources de revenus. Dans le quadrant A, enfin, figurerait le gros exploitant agricole qui s'organise de manière à pouvoir passer beaucoup de temps en dehors de l'exploitation à se consacrer à un travail politique non rémunéré ou à des activités de loisirs.

Notes

¹ FAO (1996), *Système de comptes économiques des secteurs alimentaire et agricole*, collection FAO 8: Développement statistique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.

² Tout au long du Manuel, les passages cités directement le sont en italiques.

³ Hagenars, A. J. M. et Van Praag, B. M. S. (1985), «*A Synthesis of Poverty Line Definitions*», *Rev. of Income and Wealth*, 31(2), 139-54.

⁴ Commission européenne (2004), *Extended impact assessment – Rural Development Policy post 2006*. Direction générale de l'agriculture, Direction F.

⁵ Dans un rapport spécial à la Countryside Agency britannique (*Self-employment in rural England*, 2001), Elaine Kempson et Michael White s'appuyaient sur l'enquête sur les ressources des familles de 1998/99 et celle de 1999/2000 pour analyser les caractéristiques et les revenus personnels des travailleurs non salariés, y compris dans l'agriculture et la sylviculture, et des salariés et les comparaient à ceux des salariés et des ménages urbains (y compris les travailleurs indépendants). Ils évoquaient des lacunes dans les réponses aux questions portant sur les revenus et la sous-estimation des revenus des travailleurs indépendants (en mentionnant des coefficients de correction de 1,2 à 1,5, mais sans les appliquer aux résultats). L'agriculture/sylviculture occupait 10 % des travailleurs indépendants en milieu rural.

⁶ Banks, V., Butler, M. et Kalbacher, J. (1989), *Alternative Definitions of Farm People*, Staff Report No 89-9, USDA ERS, Washington.

⁷ Hill, B. (1990), 'In search of the Common Agricultural Policy's "agricultural community"', *J agric. Econ.*, 41(3), p. 316 à 326.

⁸ Banks, V., Butler, M. et Kalbacher, J. (1989), *op. cit.*

⁹ Ahearn, M. et Lee, J. E. (1991), 'Multiple Job-holding among Farm Operator Households in the United States', in Hallberg, M. C., Findeis, J. L. et Lass, D. A. (dir. publ.) (1991), *Multiple Job-holding among Farm Families*, Iowa State University Press, Ames.
